

Charly-Oradour

Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Approbation de la révision par D.C.M. du 18 mars 2014

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

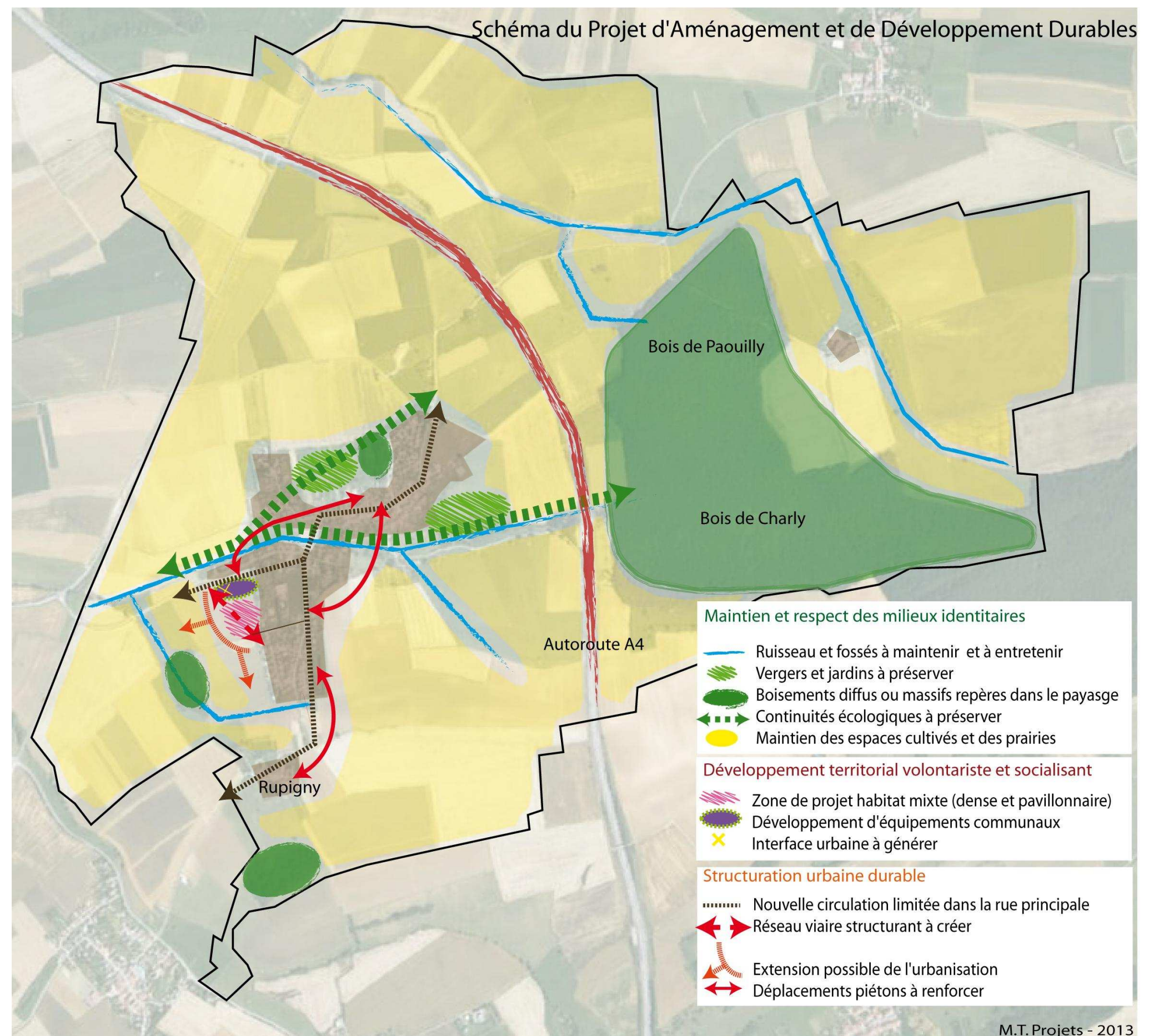
Schéma

En quelques mots...

Le projet communal de Charly-Oradour offre une vision constructive et sociale de l'évolution du territoire. Il se veut fédérateur et partagé par les habitants.

La consommation de foncier a été maîtrisée et calculée au plus juste des besoins.

L'utilisation des ressources renouvelables sera encouragée.



Le schéma de projet se détaille en orientations communales précises et justifiées dans le Rapport de Présentation.

Maintien et respect des milieux identitaires

Charly-Oradour est une commune rurale péri-urbaine à proximité de l'agglomération messine avec une identité fortement marquée, qu'elle se situe dans le milieu urbain ou dans les vastes plaines agricoles.

- Ruisseau et fossés à maintenir et à entretenir

La commune est traversée par plusieurs ruisseaux et fossés ayant une fonction de corridor écologique dans le cadre de la Trame Verte et Bleue ainsi qu'une fonction essentielle de ruissellement des eaux pluviales.

Les berges de ces cours d'eaux sont à maintenir en vue de la pérennisation de leur rôle.

- Vergers et jardins à préserver

Charly-Oradour est une commune lorraine où se trouvent plusieurs vergers et de vastes jardins boisés. Ces espaces offrent à la fois des refuges et de la nourriture pour les espèces animales et entrent dans la préservation des corridors de la « nature ordinaire ». Identitaires au rôle environnemental, ces espaces méritent d'être maintenus.

Boisements diffus ou massifs repères dans le paysage

Les espaces boisés constituent des repères dans les plaines agricoles. Ils ont également un rôle de refuge pour la grande faune et permettent le développement d'une flore sciaphile.

- Continuités écologiques à préserver

Les haies arbustives ou arborées jouent un rôle important en tant que corridor écologique. Elles permettent de construire des continuités entre les espaces naturels et constituent des zones fortement appréciée par les insectes et la petite faune. Cela participe également au maintien d'une Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune.

- Maintien des espaces cultivés et des prairies

La grande majorité du territoire communal est occupée par l'exploitation de grande culture. A celle-ci se joint des prairies jouant un rôle de transition et permettant l'élevage. L'urbanisation ne doit pas remettre en cause l'identité rurale originelle de Charly-Oradour.

Développement territorial volontariste et socialisant

Le milieu rural est très souvent caractérisé par le cadre de vie. L'attention portera sur :

- **Zone de projet habitat mixte « Petit Bois » (dense et pavillonnaire)**

La croissance de la commune nécessite l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains (objectifs de +160 habitants d'ici 15 ans). Au regard de leur localisation, les terrains situés en entrée de village sur la Route de Metz en venant de Metz ont été choisis pour assurer une évolution respectueuse de la forme de la commune et éviter d'apporter un nouveau flux automobile sur la Rue du 10 juin. Ce secteur permettra la construction de pavillons aérés et de maisons groupés pour une utilisation optimale du sol et éviter la surconsommation de foncier.

En parallèle, la commune souhaiterait développer des logements spécifiques pour les seniors (pavillons de plain-pied sur des petits terrains par exemple) et pour les jeunes ménages (habitat groupé, éventuellement sous forme locative).

Cette zone de projet pourra être étendue à l'avenir sur la plaine agricole grâce au maintien de voiries prévues pour être prolongées, notamment l'impasse du Petit Bois). Ainsi la commune prévoit dès aujourd'hui son futur développement.

- **Développement d'équipements communaux**

Charly-Oradour a besoin de se doter de nouveaux équipements en réponse aux attentes de la population. Sont concernés, la réalisation d'une nouvelle salle multifonctions, un espace de jeux et de promenade pour les familles et éventuellement d'autres équipements publics. Ces équipements seraient localisés dans la partie nord de la zone de projet « Petit Bois », le long de la Route de Metz. Une forte intégration paysagère doit permettre une réalisation qualitative et intégrée au tissu urbain.

- **Interface urbaine à générer**

Le sentiment d'appartenance à un territoire est intimement lié à la qualité des espaces publics. C'est selon ce postulat que la commune souhaite aménager un espace convivial, paysagé et fédérateur au sein de la zone de projet « Petit Bois ». Celui-ci aura notamment pour fonction de marquer « l'entrée » dans la zone de projet.

Structuration urbaine durable

L'appartenance territoriale s'acquiert dans le respect des activités traditionnelles, notamment par :

- **Nouvelle circulation limitée dans la rue principale**

L'extension urbaine de la commune implique une circulation automobile supplémentaire. De façon à ne pas surcharger la rue principale (Route de Metz et Rue du 10 juin), il a été choisi de privilégier une urbanisation nouvelle limitant la circulation nouvelle dans la commune en la situant sur la Route de Metz, en entrée de village. Ce choix d'urbanisation permet également de respecter la morphologie de la commune en épaississant le tissu urbain existant.

- **Réseau viaire structurant à créer**

La desserte d'une nouvelle zone de projet est un des facteurs essentiels pour le bien-être des habitants. La zone de projet « Petit Bois » est ainsi desservie par plusieurs nouvelles voies dont une voie structurante du nord au sud (liaison entre l'impasse du Petit Bois et la Route de Metz).

Il a également été prévu des extensions possibles de ce réseau viaire afin de structurer durablement la commune, notamment pour une extension à moyen terme vers Rupigny.

- **Déplacements piétons à renforcer**

Les liaisons piétonnes permettent d'offrir des alternatives de déplacements pour les habitants et offre des itinéraires de promenades pour les familles. Les liaisons à renforcer concernent particulièrement la Route de Rupigny au centre-bourg, le hameau de Rupigny au reste du bourg et les liaisons entre la zone de projet et le tissu urbain existant.

De ce fait, il est prévu d'aménager un chemin large et sécurisant entre l'urbanisation existante et la zone de projet.

- **Lutter contre la fracture numérique**, et développer l'accessibilité aux communications numériques.

La commune fait partie de la Communauté de Communes de Maizières les Metz où le développement de la fibre optique est une priorité et devra donc prescrire la pose de fourreaux dans toute nouvelle opération d'aménagement.